

The texts of this Agreement in the Chinese, English, French, Russian and Spanish languages are all equally authentic, the originals being deposited with the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, which shall transmit certified copies thereof to each signatory and acceding Government.

DONE at London the first day of December, 1958.

(Here follow the names of the signatories for Australia, Belgium, Brazil, Canada, China, Costa Rica, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Federal Republic of Germany, France, Ghana, Greece, Guatemala, Haiti, Indonesia, Ireland, Israel, Italy, Japan, Mexico, Morocco, Netherlands, Nicaragua, Panama, Peru, Philippines, Poland, Portugal, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.)

CHAPITRE XIII

APPLICATION TERRITORIALE

Article 43

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, de la République néerlandaise, de la République portugaise, de la République espagnole, de la République grecque, de la République danoise, de la République norvégienne, de la République suédoise, de la République belge, de la République brésilienne, de la République canadienne, de la République cubaine, de la République dominicaine, de la République tchèque et slovaque, de la République grecque, de la République guatémaltèque, de la République haïtienne, de la République indonésienne, de la République japonaise, de la République mexicaine, de la République marocaine, de la République nicaraguayenne, de la République panaméenne, de la République philippine, de la République polonaise, de la République portugaise, de la République sud-africaine, de la République soviétique et de la République d'Irlande du Nord.